Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260709-2026_08_03-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2026-08-03

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Olivier Ropert, Maire.

Secrétaire de Séance : Florence Fretay

Date de convocation du Conseil municipal : 02 juillet 2026

PRÉSENTS : Alain Amblard, Laurent Benoît, Patrick Collet, Fleur de Launay, Aymeric Desmet, Vanessa Dijoux-Cauchois, Camille Doudard, Florence Fretay, Nadine Grimault-Roux, Sarah Huet, Céline Mercier, Yohann Pegeault, Steven Perrichot, Jean-Marc Puissant, Julien Querbouët, Mathilde Querbouët, Olivier Ropert, Hippolyte Schreiner, Carine Schurb, Alain Tanné, Eric Vallet, Céline Viaud, Tarik Vissuzaine, Eva Warns

ABSENTS : Clément Bonnier (pouvoir à Sarah Huet), Hélène Hervo, Nathalie Ranno (pouvoir à Mathilde Querbouët)

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 27	Conseillers présents : 24	Votants : 26
POUR : 26	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

PATRIMOINE – DECISION SUR LE PROJET D'EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS – RENONCEMENT

Rapporteur : Eric Vallet, Conseiller délégué

Le projet d'extension de la salle des sports s'inscrit dans une réflexion engagée depuis 2017 sur le développement des équipements sportifs de la commune, dans un contexte de croissance démographique et de besoins croissants des associations et des établissements scolaires.

La salle actuelle est aujourd'hui fortement sollicitée, tant en journée par les écoles et le collège qu'en soirée et le week-end par les associations. Cette saturation limite le développement de nouvelles pratiques sportives et ne permet pas d'accueillir certaines disciplines ni d'organiser des compétitions dans de bonnes conditions.

Pour répondre à ces besoins, la commune a engagé un projet d'extension du complexe existant, comprenant notamment une salle multisports avec gradins, des vestiaires, des locaux annexes et des

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260709-2026_08_03-DE

aménagements extérieurs. Ce projet a été validé au stade de l'avant-projet définitif en octobre 2022 et représentait, à cette étape, une estimation de travaux de 1,75 M€ HT.

Depuis, le projet a évolué pour atteindre un coût global estimé à environ 4,2 M€ TTC, soit 3,6 M€ après récupération du fonds de compensation de la TVA.

Ce projet a bénéficié de financements extérieurs structurés comme suit :

- Etat – Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 210 000 € ;
- Etat – Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) phase 1 : 100 000 € ;
- Etat – Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) phase 2 : 100 000 € ;
- Agence nationale du sport (ANS) : 229 187 € ;
- Département – Contrat départemental de solidarité territoriale : 287 500 € ;
- Département – Contrat départemental de solidarité territoriale, bonification : 28 750 € ;
- Région – Appel à projet « Bien vivre en Bretagne » : 200 000 €.

Par ailleurs, l'ancienne équipe municipale avait souhaité que la décision finale soit prise par la nouvelle municipalité issue des élections de mars 2026, compte tenu des enjeux du projet.

Une demande de prorogation a ainsi été formulée début 2026 auprès de l'État pour la DSIL, la DETR et l'ANS afin de permettre à la nouvelle équipe municipale de se prononcer sur la poursuite du projet.

Les partenaires financiers attendent désormais un positionnement clair de la nouvelle municipalité dans des délais contraints, notamment avant l'été, conditionnant le maintien des aides attribuées.

Dans ce contexte, l'équipe municipale actuelle a procédé à une analyse de la situation financière de la commune.

Cette analyse met en évidence une situation contrainte : une capacité d'autofinancement limitée et fragile, une hausse des dépenses de fonctionnement et des charges financières, un endettement en augmentation, une trésorerie insuffisante, des marges fiscales limitées.

S'agissant plus précisément du projet d'extension, son financement reposerait à hauteur d'environ 1,2 M€ de subventions et 2,4 M€ à la charge de la commune, financés par l'épargne et l'emprunt.

Or, le programme pluriannuel d'investissement prévoit déjà un besoin d'emprunt de l'ordre de 1,5 M€ pour les autres projets. L'intégration du projet porterait donc le besoin total d'emprunt à environ 3,9 M€, niveau incompatible avec la capacité financière actuelle de la collectivité.

Au regard de ces éléments, la poursuite du projet présenterait des risques importants pour l'équilibre financier de la commune : dégradation de l'épargne déjà insuffisante, augmentation significative de la dette, fragilisation de la trésorerie, réduction des capacités d'investissement futures.

Le maintien de ce projet impliquerait une augmentation très significative des taux d'imposition, ainsi qu'une réduction des dépenses de fonctionnement d'une ampleur telle qu'aucune piste d'action réaliste ne permettrait, à ce stade, d'atteindre cet objectif. De plus, ces marges de manœuvre devraient être mobilisées de façon immédiate afin de permettre le lancement opérationnel du projet, ce qui n'apparaît pas réalisable dans les conditions actuelles.

Sur ce rapport, le Conseil municipal,

Considérant les résultats de l'audit financier,

Considérant l'impact du projet d'extension de la salle des sports sur les finances communales,

Après en avoir délibéré, décide :

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260709-2026_08_03-DE

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260709-2026_08_03-DE

- **D'acter le renoncement au projet d'extension de la salle des sports,**
- **De communiquer cette décision aux partenaires financiers,**
- **De porter une réflexion sur ce projet à l'échelle intercommunale, au regard des besoins structurants pour l'ensemble de l'ouest du territoire de l'EPCI.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Olivier Ropert

MAIRIE DE PLELAN-LE-GRAND
35 ILLE-ET-VILAINE